

**Appel à soutenir le Dr RODRIGUEZ  
Poursuivi devant le Conseil de l'ordre des médecins**

Alors que l'instance disciplinaire du CNOM a repoussé, sine die, les instances d'appel concernant Les Drs HUEZ et BERNERON, d'autres instances vont avoir lieu, l'une concerne le **Dr RODRIGUEZ**, médecin psychiatre, condamné par la chambre disciplinaire régionale PACA et qui s'est pourvu en appel (<http://csdr84.net/>).

Cette affaire illustre l'illégitimité et l'illégalité des procédures initiées dans ce cadre par des plaintes d'employeur. Le CNOM persiste à :

- nier le caractère coordonné et en nombre important des plaintes d'employeurs devant les conseil de l'ordre destinées à semer la peur dans le corps médical
- défendre la recevabilité des plaintes d'employeur, étant sans doute à l'origine de la modification réglementaire qui sert de prétexte fallacieux à ces plaintes.
- intervenir comme juge des pratiques de médecins sans en avoir les compétences légales ou médicales et sans déployer les moyens experts nécessaires à la compréhension de ces pratiques.
- maintenir inchangé le rapport de 2006 sur les certificats médicaux, qui « *interdit (au médecin) d'attester d'une relation causale entre les difficultés familiales ou professionnelles, ... et l'état de santé présenté par le patient* »
- refuser de réformer les procédures « d'exception » de ses instances disciplinaires

L'affaire du Dr RODRIGUEZ démontre le caractère transgressif en matière de secret médical du CDOM, sa substitution complaisante à l'employeur et la partialité de la chambre disciplinaire qui condamne ce médecin pour délit d'opinion. C'est ici l'existence de ce type d'instance qui est en jeu puisque l'illégalité est si criante qu'elle condamne le principe même de l'institution.

Le caractère symbolique de cette instance est évident. Nous devons soutenir ce praticien victime, comme de nombreux autres, de cette chasse aux sorcières C'est pourquoi nous vous appelons à vous rassembler dans le calme, pour apporter votre soutien :

**Au Dr RODRIGUEZ  
Devant le conseil national de l'ordre des médecins  
180 Boulevard Haussmann à Paris  
Le 3 décembre 2015 à partir de 15h**

- **Association Santé et Médecine du Travail (a-SMT)**
- **Syndicat National des Professionnels de Santé au Travail (SNPST)**
- **Syndicat de la Médecine Générale-SMG**
- **Union Syndicale de la Psychiatrie**
- **Collectif des médecins du travail UGICT-CGT**
- **SMTIEG-CGT**
- **UGICT-CGT**
- **Union Syndicale Solidaires**
- **Association Henri Pézerat**
- **Association ASD-Pro**
- **Association « La Santé un Droit pour Tous »**